

SUCT
DTDC

Le Directeur,
Chef du Corps Départemental,

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
62 Boulevard de Belfort
CS 900 7
59042 LILLE Cedex

Service prévision du Groupement 5/FD/CD n°17074
Affaire suivie par : **Adjudant chef Claude DUFOUR**
☒ : 03.27.08.61.19
Fax : 03.27.94.44.79

Lille, le **15 NOV. 2017**

OBJET : ARRET PROJET PLU (RIEULAY)
PJ : 1 plan sous format informatique

Par courrier du 16 octobre 2017, monsieur le Maire de la commune de RIEULAY m'a fait parvenir le dossier relatif à l'arrêt projet du PLU, sous format informatique.

L'examen des documents fournis appelle les observations suivantes :

- Depuis l'envoi de notre courrier (Service Prévision du Groupement 5/FD/CD n°21119) du 6 novembre 2015, établi lors de la phase de porter à connaissance, la situation n'a pas évolué. La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la commune reste identique.
- Dans le projet d'OAP (d'Orientation d'Aménagement et de Programmation) entre la RD 47 et la rue des Charmes, la DECI des futures constructions devra respecter le règlement départemental de DECI, arrêté préfectoral du 27 avril 2017 qui y fixe les règles selon le type de construction (grilles de couverture). A titre d'information, celle de la rue Suzanne Lanoy, la rue de Larentis et de la rue des Sarts est insuffisante au regard du type de construction existant.

Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef du Groupement Prévision,


Lieutenant-colonel Benoit MARTIN
AM

Copie à :

- Monsieur le Chef du Groupement Territorial 5
- Monsieur le Chef du CIS SOMAIN

Courrier arrivé SUCT	
Le	23 NOV. 2017
ADS	
G	
	0
Poste	
Visa	